

48 - Nouvelle convention et nouveau dispositif Ordiclasse 2017-2019

Mme EL-YASSA, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur :

I - Périmètre d'Ordiclasse

Ordiclasse est une plateforme de services mise à disposition des communes de la CAGB. Cet environnement technique permet d'installer et de maintenir les outils numériques utiles pour les apprentissages en classes maternelles et élémentaires.

La convention actuelle arrive à échéance au 31 décembre 2016. Il convient donc d'en préparer une nouvelle pour la période à venir (2017-2021).

I.1 - Ordiclasse aujourd'hui

Le personnel : 3 agents à temps plein

- configurent les serveurs des 128 écoles ainsi que les switch et routeurs
- configurent les 3 022 postes de travail,
- installent ce matériel dans les classes,
- corrigent les problèmes et incidents techniques,
- installent les applicatifs demandés par les animateurs TICE de l'Education Nationale,
- assurent la sécurité des informations et des systèmes avec les outils d'antivirus, et les outils de filtrage des accès à internet,
- maintiennent l'ENT (système de gestion sécurisé et hiérarchisé des fichiers (élèves, classes, école),
- veillent au bon fonctionnement de la messagerie : 15 000 comptes élèves et 650 comptes enseignants.

L'Espace Numérique de Travail (ENT)

- crée un espace de travail collectif pour la classe pour partager des contenus pédagogiques et des productions des élèves,
- permet aux directeurs d'école de créer les classes, de répartir les élèves dans ces classes et d'affecter les classes aux enseignants,
- met à disposition des enseignants et des élèves un compte de messagerie,
- donne un accès sécurisé à internet,
- sauvegarde le travail de chaque élève,
- propose divers outils comme l'emploi du temps, le panneau d'affichage...

L'Environnement technique

- des serveurs de sauvegarde au Datacenter,
- des outils de communication réseau (switch),
- un pare-feu, un antivirus,
- un accès aux bases nationales de sites interdits pour les écoles.

I.2 - Les évolutions à réaliser

- le remplacement du portail éducatif (ENT : Espace Numérique de Travail) qui a 12 ans, sachant que l'ENT actuel est fonctionnellement incomplet : besoin de fonctionnalités ciblées sur les contenus pédagogiques et la vie scolaire, et besoin d'une ouverture à toute la communauté éducative (élèves, enseignants, parents). Par ailleurs, sur le plan technique, nécessité d'un changement de plateforme, à défaut de pouvoir faire évoluer la plateforme actuelle ;
- le remplacement des pseudo-serveurs des écoles par des serveurs professionnels en capacité de gérer à la fois les mises à jour de plus en plus fréquentes des logiciels et les volumes très importants de stockage liés à l'usage des outils multimédia : son, vidéo, image ;
- la synchronisation, hors temps scolaire, des mises à jour depuis le serveur central vers les serveurs de chacune des écoles ;
- la prise en compte de la généralisation des vidéoprojecteurs interactifs (VPI) achetés par les communes (pour la Ville de Besançon, programme «école numérique») et maintenus dans le cadre d'Ordiclasse ;
- l'ajustement des effectifs au réel du temps passé, soit 3 ETP alors que seuls 2,5 ETP étaient jusqu'alors pris en compte.

Il est proposé que la CAGB finance ces évolutions.

II - Rappel des modalités de financement actuel du dispositif

II.1 - Le dispositif Ordiclasse est organisé comme suit :

- Investissement (postes de travail, VPI, serveurs, imprimantes) : à la charge des communes
- Fonctionnement :
 - . la maintenance du parc matériel installé dans les écoles est à la charge des communes (refacturation par la CAGB, sauf pour la Ville de Besançon qui assurait directement la maintenance par son propre personnel),
 - . la maintenance des logiciels : antivirus et sauvegarde, ENT, logiciels applicatifs est à la charge de la CAGB.

Au global, les équilibres financiers sont les suivants :

Ordiclasse (moyenne sur 3 ans)	Besançon	Communes hors Besançon	CAGB
SOLDE (compte tenu de la totalité des moyens humains)	78 612 €	51 000 €	66 388 €

II.2 - A compter de 2017, il est proposé la répartition suivante :

- l'investissement demeure à la charge des communes (postes de travail, VPI, imprimantes) à l'exception des serveurs dont le remplacement par des serveurs professionnels serait pris en charge par la CAGB (au-delà du matériel actif de réseau qu'elle paie déjà) ; la CAGB prendrait par ailleurs en charge le renouvellement de l'ENT,
- en fonctionnement :
 - la maintenance du parc matériel installé dans les écoles demeure à la charge des communes

- la maintenance des logiciels (antivirus et sauvegarde, ENT, logiciels applicatifs) demeure à la charge de la CAGB
- s'agissant d'un service mutualisé, le service étant apporté à la Ville de Besançon de la même façon que pour toutes les autres communes, le personnel est payé par la CAGB et refacturé aux communes (y compris Besançon). Cela emporte une augmentation de prix pour Besançon plus forte que pour les autres communes sachant que le coût au poste est désormais uniformisé (précédemment les tarifs par élèves étaient identiques entre Besançon et la périphérie, avec un taux d'équipement nettement supérieur pour Besançon). La montée en charge du coût sera étalée sur 3 ans en fonction du rythme de renouvellement des postes. Le coût de 131 400 € constitue un plafond à terme, étant précisé que sont mis à l'étude pour limiter les coûts le recours à des logiciels libres, la rationalisation du dimensionnement du parc (classes informatiques) et la réutilisation des postes réformés des services municipaux.
- Vous trouverez ci-dessous la répartition des charges annuelles, montants maximum à l'issue de la montée en charge calculée à périmètre constant (nombre d'écoles connectées, nombre de postes installés et hors communes nouvelles entrantes). Une convention entre la Ville et la CAGB précisera les conditions financières et techniques.

Ordiclasse	Besançon	Communes hors Besançon	CAGB	Total
SOLDE (compte tenu de la totalité des moyens humains)	131 400 €	68 000 €	118 000 €	317 400 €

Montée en charge prévue sur 3 ans :

	2017	2018	2019
BUDGET CAGB			
Serveurs + ENT Inves.	120 000	140 000	167 000
RH Fonct.	150 000	150 000	150 000
BUDGET Ville Besançon	98 000	113 000	127 000
BUDGET Autres Communes	56 000	63 000	69 000

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur le nouveau dispositif Ordiclasse,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention et tout document pouvant s'y rapporter à intervenir avec la CAGB.

«**M. LE MAIRE** : Le dispositif Ordiclasse est un dispositif qui est un vrai succès, créé à Besançon dans les années 2002. J'avais souhaité l'étendre à l'Agglomération. Désormais l'Agglomération va prendre la main là-dessus. S'il y a des questions, Myriam EL-YASSA y répondra.

M. Laurent CROIZIER : Je crois que vous ne parlez pas de la même chose que le dossier Ordiclasse. Ordiclasse était un succès et ne l'est plus. Justement je suis ravi de voir ce dossier à l'ordre du jour tant l'évolution du matériel et des outils informatiques des écoles devient urgent.

Vous ne pouvez pas imaginer la difficulté que rencontrent les écoles pour utiliser les ressources et les outils récents sur des ordinateurs qui fonctionnent encore sous Windows XP, un système d'exploitation qui date de 2001. De ce point de vue-là je crois que nous pouvons vraiment féliciter les agents du département TIC pour leur compétence et leur réactivité parce que c'est un vrai tour de force de faire fonctionner des outils récents sur ces machines.

Je mesure, dans la période de contraintes budgétaires que nous traversons, les efforts qui seront nécessaires pour équiper nos écoles et il ne serait pas acceptable que ces investissements ne répondent pas parfaitement aux besoins des écoles. Je regrette que les premiers concernés n'aient pas été associés de façon étroite pour identifier de façon très fine et quasi exhaustive les attentes des équipes pédagogiques.

Pour conclure, je sais que certains parmi nous sont réticents au numérique à l'école. Mais le numérique à l'école ce n'est absolument pas supprimer les livres, les cahiers ou les stylos. Seulement, l'école ne peut pas se couper du monde dans lequel elle vit, elle ne peut pas être déconnectée de la révolution numérique qui s'installe. Quand nous savons que 65 % des métiers de demain n'existent pas aujourd'hui, le numérique à l'école prend tout son sens.

M. LE MAIRE : Qui dit ça ? Peut-être parmi vos amis. J'ai ce matin, moi-même, au cours d'une conférence de presse encore expliqué que la grande révolution du XXI^{ème} siècle ce serait la révolution du digital et du numérique. Et j'ai toujours dit, depuis des années, qu'effectivement le fait d'être dans le numérique, dans le digital, ça n'empêchait pas de savoir lire, écrire, compter et réfléchir. Donc je ne pense pas que ce soit chez nous qu'on dise ça, c'est plutôt l'inverse. Et vous, essayez surtout de convaincre vos amis, essayez de les convaincre de vous écouter quand vous parlez parce que c'était intéressant.

M. Yves-Michel DAHOUI : Une petite précision simplement en m'étonnant que Laurent CROIZIER parle d'un manque de concertation. Nous avons eu en Comité de pilotage des relations constantes avec l'équipe enseignante avec ma collègue Carine MICHEL pour décider, par exemple, d'utiliser un outil interactif qui sont des vidéoprojecteurs interactifs. C'était le choix des enseignants d'ailleurs pour une meilleure pédagogie. Nous l'avons fait aussi par la dotation progressive de tablettes dans les écoles. Et si nous avons toujours dans ce domaine des progrès à faire parce que ça évolue très vite, je crois quand même que nous avons, en lien avec les enseignants, un reproche qui ne nous a jamais été fait sauf peut-être des dysfonctionnements ou des suivis qui ici et là peuvent manquer, c'est quelque chose qui ne nous a jamais été reproché par les enseignants.

Mme Elsa MAILLOT : Juste pour rappeler à M. CROIZIER également que dans le groupe de travail à l'Agglomération qui a monté le dossier, vous en faisiez partie et il y a eu aussi un bilan du Comité de pilotage qui a été fait sur la Ville et l'Agglomération avec l'Éducation Nationale.

M. LE MAIRE : Donc vous y étiez ?... Monsieur CROIZIER, lorsqu'on est élu, les élus travaillent. J'imagine, je connais assez bien notre nouveau directeur des TIC, il n'a pas inventé un système sans aller voir au niveau des services académiques les utilisateurs potentiels. Nous ne sommes pas suffisamment idiots pour implanter quelque chose qui ne corresponde pas à leurs besoins. Si effectivement vous avez été associé, je ne comprends pas le sens de votre question. Je mets ce rapport-là au vote.

Je rappelle que Besançon a été, à l'époque, la première ville de France ou une des premières villes de France à mettre à disposition un ordinateur à tous ces jeunes de CM2 dès l'année 2002, ce qui fait quand même 14 ans.

Quels sont ceux qui sont contre ? Il n'y en a pas. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. le Maire et Mme MAILLOT n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 16 novembre 2016.